

FEMMES, TERRE ET BOEUF

En 1985-86, dans la zone d'Ankililoaka le tiers des titulaires de parcelle de coton de moins de 10 hectares ("paysannat") sont des femmes (1). Ce chiffre, même légèrement surestimé (2), est révélateur d'un mouvement engageant des femmes de tout âge, de toute condition, décidées à se constituer un capital personnel, quitte à travailler sans relâche, passant d'une activité à l'autre, travail domestique, agriculture, commerce des produits vivriers, artisanat (vannerie, alcool)...

Cette situation paraît exceptionnelle si on la compare à celle que connaissent les femmes des régions sub-sahariennes, depuis toujours agricultrices (3), mais dont les conditions de travail ont été profondément modifiées, dénaturées par le développement des différentes cultures commerciales (coton, café, cacao, arachide, etc) (4). En effet, les hommes se sont généralement attribués les terres cultivables en

(1) Information communiquée par Hasyma Ankiikoaka. Pour la campagne 1984-85, dans la région d'Ankililoaka 7.313 exploitants dont 2.518 femmes. La surface productive est de 3.106 ha, pour un rendement moyen d'une tonne/ha. Pour la campagne 1985/86, 66% des exploitants sont des hommes, 33% de femmes. La ventilation pour un échantillon de village est la suivante :

VILLAGE	NOMBRE D'EXPLOITANTS	HOMMES	%	FEMMES	%
BERAVY-HAUT	158	93	59	65	41
ANTANIMENA	170	120	70	50	30
ANKILOAKA	634	478	75	156	25
TSIANISIHA	199	128	69	71	31
SARIRIACA	196	99	63	97	37
BELAVENOKE	180	128	71	52	29
MILENAKE	480	280	58	200	42
BERORORHA	283	168	59	115	41

(2) Les femmes (filles, sœurs, épouses...) peuvent effectivement servir de prête-noms au propriétaire de la parcelle, cherchant, par exemple à esquiver le remboursement de dettes contractées auprès de Hasyma.

(3) J. Bisilliat, M. Fiéroux. *Femmes du Tiers-Monde, travail et quotidien*, coll. Actuels, éd. le Sycomore, Paris; 1983.

(4) M.A. Savané, "Femmes, production et crise alimentaire en Afrique au Sud du Sahara : les origines de la basse productivité des femmes", in *Femme et politiques alimentaires*, Actes du séminaire international ORSTOM-CIE, 14-18 Janvier 1985, ORSTOM, Paris, p. 280-292 ; ainsi que la synthèse des travaux par J. Bisilliat.

produits d'exportation, alors que les femmes se sont vues, pour une grande part, reléguées dans la production de produits vivriers, non productifs de numéraire, et pour lesquels il n'était prévu aucun des apports techniques permettant d'améliorer la productivité.

Contrairement à l'idée selon laquelle "les femmes, comme les esclaves, s'occupaient au début de la période coloniale du travail de la terre, alors que les hommes s'adonnaient à cette activité très valorisée, l'élevage" (5), il semblerait, au moins dans le Masikoro, que les activités anciennes des femmes étaient l'artisanat (tissage, vannerie) plutôt que l'agriculture, bien qu'elles pouvaient aider dans les champs (6), mais le surcroît de travail agricole correspondrait au développement des premières cultures commerciales (arachide, pois du Cap). Les femmes ont alors voulu obtenir une part des revenus monétaires et certaines, ont mis en culture des champs personnels.

"Dès le moment où l'homme a gagné de l'argent, en vendant des produits de la récolte, la femme a voulu cultiver un champ indépendant de celui de son mari, ne se faisant aucune illusion sur le peu qui lui reviendrait si elle se contentait de travailler pour lui !

(Homme, chef de famille, 60 ans, Saririake)

"Avant, les femmes ne "bêchaient" pas, mais elles s'occupaient de la cuisine, apportaient les repas aux champs, servaient les hommes en se courbant ...

Au village, elles se faisaient des "masques de beauté", bavardaient chez l'une ou l'autre. Maintenant, elles travaillent plus que les hommes qui de retour des champs restent chez eux, alors que les femmes ressortent aussitôt pour aller puiser de l'eau, et surtout pour faire du commerce... On ne les voit plus à la maison, si j'étais célibataire, je ne sais si je pourrais épouser une femme aussi indépendante sans devenir jaloux ! "

(Homme, Chef de famille, 55 ans, Beravy-Haut).

"Auparavant, les jeunes filles étaient nourries et vêtues par leur père. Après la récolte, celui-ci leur donnait un ou deux pagnes... Maintenant elles se débrouillent seules, cultivant, s'employant comme salariées agricoles, se livrant au commerce des produits vivriers qui se vendent si bien, depuis le développement de la culture du coton ! Il faut bien qu'elles deviennent indépendantes puisque leur père, au lieu de s'occuper d'elles, prennent soin de leur nouvelle épouse, et de ses enfants ! Alors les filles se lèvent et travaillent..."

(le Prince Fiepoha, Benetse)

Avec le "boom" cotonnier, on ne peut plus douter de la réalité de ce changement, qui inquiète, car il ne peut se réaliser sans bousculer l'ordre établi. Les nouvelles activités économiques menées par les femmes vont avoir des répercussions à tous les niveaux : la place des hommes et des femmes au sein du lignage, les relations de genre dans le couple (7), le mode de dévolution des biens, etc...

(5) Fauroux E. "Les rapports de production Sakalava et leur évolution sous l'influence coloniale (région de Morondava)", in *Changements sociaux dans l'Ouest malgache*, coll. Mémoires n° 90, ORSTOM, Paris 1986.

(6) Information : l'actuel dépositaire des reliques royales, le Prince masikoro, Fiepoha (Benetse).

(7) Ce terme a tout d'abord été employé par les chercheurs anglo-saxons. Comme le fait remarquer J. Bisilliat, "Mots échoués sans contexte" in Publication Collective de l'Unité de Recherche 803, ORSTOM, "parler des relations de genre permet d'éviter le piège de la dénomination séductrice "femmes et développement", mais surtout d'élargir les champs d'investigations à la multiplicité des liaisons, convergences, oppositions - socio-culturelles, économiques, vécues - entre les hommes et les femmes".

Deux thèmes principaux seront abordés :

d'une part, les nouvelles activités agricoles menées par les femmes : organisation du travail et mode d'accès aux différents moyens de production (terre, main-d'oeuvre, etc...) (8).

d'autre part, l'utilisation des revenus propres aux femmes qui vivent dans ce monde où ce qu'on appelle la "richesse", les "biens" (*hanaña*) se confond, pour les femmes comme pour les hommes, avec la possession de boeufs.

I. LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les femmes sont devenues des agricultrices sans avoir vraiment acquis le droit d'exercer cette activité pour laquelle elles se trouvent mises, de plus en plus, en compétition avec les hommes, aussi bien pour l'accès à la terre, à l'eau, qu'à la main-d'oeuvre salariée, etc...

En effet, les femmes prétendent obtenir davantage, ou autre chose que ce qui est prévu pour elles dans l'organisation lignagère ancienne, fondée, entre autres, sur l'échange de femmes entre deux ou plusieurs lignages, selon les règles du mariage privilégiant l'exogamie clanique.

Les hommes, le *hazomanga* (9) auprès duquel sont affiliés les enfants du lignage, le parc à boeufs, sont des éléments fixes. Au contraire, les femmes sont "mobiles". Dès l'âge du premier mariage, elles entament ce que les Masikoro appellent, "le long voyage des femmes". Elles "circulent" d'un mari à un autre, surtout quand elles n'ont pu faire preuve de leur fécondité, et s'arrêtent, au passage, dans le village de leur père, où elles n'ont guère de place. Pour peu qu'elles aient eu des fils, elles sont perdues pour leur patrilignage, car leur tombeau n'est plus celui de leur père, mais celui de leur fils, c'est-à-dire du lignage allié (10). Sans enfant, ou n'ayant eu que des filles, prises dans un semblable mouvement, elles réintègrent leur propre patrilignage, qui se doit de leur faire place au village, et dans le "tombeau familial", car seuls les hommes dont elles sont issues ou qu'elles ont mis au monde, peuvent "fixer" les femmes dans un territoire, provisoirement, ou pour toujours. Il en est de même pour les boeufs qu'elles possèdent et qui sont des biens lignagers. Divorcées, ou veuves, mais sans enfant, les femmes s'en vont, emmenant tout ce qu'elles possèdent; mères, elles sont tenues de laisser leurs enfants auprès du

(8) Les enquêtes ont été menées principalement dans la zone d'Ankilloaka (Benetse, Saririake, Milenake, Beroroha, Beravy-Haut, Beravy-Bas, Tsianisiha, Belavenoke, Andoharano), et dans la zone d'Analamisampy (Belisake, Analamisampy, Ampihamy) : quelques informations viennent des enquêtes précédemment faites, en collaboration avec Jeanne Dina, dans la région de Befandriana-Sud (Bevato). Notons enfin qu'une cinquantaine de femmes de tout âge, mariées, célibataires, ont été contactées. Des hommes chefs de famille, responsables locaux, chefs coutumiers ont également apporté leur contribution à cet essai.

(9) Poteau de bois épointé au pied duquel s'organisent les cérémonies religieuses qui constituent le lignage comme unité sociale.

(10) Cependant, on doit écouter, les dernières volontés d'une femme refusant d'être enterrée dans le tombeau de son mari, pour être mise dans celui de son père. En effet, dit un chef de famille "si l'homme s'est montré odieux, violent, insupportable avec sa femme, celle-ci est enterrée chez son père, qu'elle ait eu ou non des fils, car elle "appartient" d'abord à son père qui depuis longtemps l'a reconnue comme sienne" ("qui l'a achetée" traduction littérale, évoquant le rite du *soronanake* par lequel les enfants deviennent membres du clan de leur père).

hazomanga, comme leurs boeufs, dans le parc de leur mari. En fait, par ses mariages successifs, une femme assure la distribution tout à la fois de ses enfants et de ses boeufs dans des lignages différents. Tant qu'elle n'a pas mis au monde des héritiers, elle "reste" la "femme" de son propre lignage...

Le système de dévolution des biens - champs, boeufs - repose sur cette opposition entre la mobilité des femmes et la stabilité des hommes. D'autre part appelées à vivre, à produire, à se nourrir ailleurs, les femmes sont aussi des intermédiaires pour un transfert des biens d'un lignage à un autre. L'héritage de la terre comme des boeufs se fait par le père, et par la mère. Résidant dans le village du père, vivant des produits de la terre, responsables du troupeau portant les marques du clan, "serviteurs du *hazomanga*", intermédiaires entre les ancêtres et le "reste" du clan, les hommes ont dans l'héritage l'avantage sur leurs propres soeurs, pour éviter que les fils de soeurs (et à un degré moindre les filles) ne cumulent le capital venant de deux lignages.

Actuellement, dans la zone d'Ankililoaka, où comme nous le verrons, la valeur-terre est élevée, les "oncles" tentent de racheter la parcelle héritée et mise en vente par leurs neveux, afin d'assurer le remembrement des terres du lignage, et de garantir l'avenir de leurs propres enfants, membres du même patrilignage et appelés à vivre de la terre, même s'ils habitent en ville...

En fait, les femmes sont d'abord vues, reconnues, dans leur rôle d'épouses, et surtout par rapport à ce qui fait leur spécificité et les valorise : le fait d'être mère. Ainsi, lors des rites, *oronanake* ou circoncision consacrant l'affiliation provisoire ou définitive, de leurs enfants à un *hazomanga*, à un clan, que ce soit celui du géniteur, ou le leur, les femmes présentes, partagent la part du boeuf dédiée aux ancêtres fondateurs du clan et se servent avant les hommes. (...)

Les droits dévolus aux femmes n'ont pas suivi l'évolution des rapports de "genre", entre hommes et femmes. Actuellement les mariages sont laissés au libre choix des partenaires. Les divorces sont très fréquents si bien que l'on hésite à "sacrifier" le boeuf "*soritse*" par lequel est "légalisé" le contrat de mariage. Les jeunes pratiquent l'union libre, remettant à plus tard le moment du mariage, dont la conception a quelque peu changé. La femme ne veut plus travailler au seul bénéfice de "l'époux". Sachant qu'elle peut subvenir à ses besoins en vivant seule, elle devient plus exigeante : "*il vaut mieux rester célibataire, qu'avoir un mauvais mari, qui "boit" la récolte, se montre paresseux alors que sa femme travaille pour deux, "enterre" mal son beau-père, ne répond pas aux sollicitations constantes de la parenté*". L'instabilité matrimoniale (11) serait-elle plus forte aujourd'hui, comme d'aucuns le croient ? :

"Avant, les femmes dépendaient de leur mari, et en attendaient tout. Maintenant, elles cultivent, font du commerce... ce qui les a rendu moins "tendres" moins faciles ! Si leur mari ne peut leur offrir un morceau de savon... elles préfèrent s'en aller pour faire fortune comme ces femmes célibataires qui provoquent les épouses, se pavanent devant elles, les traitent de bonnes à rien..."

(le Prince Fiepoha, Benetse).

(11) La situation décrite par R. Waast dans "les concubins de Soalala" in *Changement sociaux dans l'Ouest malgache*, Coll. mémoires n° 90, ORSTOM, Paris 1986, ne semble pas exister sous cette forme dans la région Masikoro.

De fait les femmes se marient, le plus souvent, deux ou trois fois au cours de leur vie, davantage, six à 10 fois (12) si elles n'ont pas d'enfant mais à partir de 40 ans, elles n'ont plus guère la possibilité de se remarier, et vont "grossir" le "groupe" des femmes célibataires. Ce groupe composé pour le moins de 15 à 20 femmes par village révèle cette contradiction fondamentale à laquelle se trouvent maintenant confrontés, hommes, femmes, enfants... Les femmes peuvent-elles vivre de plus en plus nombreuses dans le village de leur père sans avoir les mêmes droits que leurs frères?

Les initiatives prises par les femmes dans le domaine économique sont largement tributaires de leur situation matrimoniale. Célibataires, elles sont libres d'organiser leur temps, de diversifier autant que possible leurs sources de revenus, confiant par exemple leurs champs à un métayer, ou engageant des salariés agricoles, pendant qu'elles tiennent une épicerie, et surtout, au moment où elles s'absentent du village pour effectuer sur de longue distance, jouant sur les fluctuations des prix sur les différents marchés aux différentes saisons, le commerce des principaux produits vivriers (dont riz, manioc, maïs, pois du Cap). Par contre, en tant qu'épouses, elles sont d'abord tenues d'accomplir les différentes tâches aussi bien agricoles, que domestiques, relevant de leur unité de production ; et toutes ne sont pas autorisées à s'absenter longtemps du village pour mener "leurs propres affaires".

Cependant, à chaque étape de leur vie, se retrouvant dans l'une ou l'autre de ces situations, les femmes tentent, à des degrés divers, de résoudre des problèmes de "chef d'exploitation"; notons que les femmes mariées s'adonnent généralement à la production des cultures commerciales (pois du Cap, arachide, dans la zone de Befandriana Sud, coton dans la zone d'Ankililoaka, d'Analamisampy), alors que les femmes célibataires, surtout quand elles ont des enfants à charge, diversifient leurs productions.

La terre

Le développement de l'agriculture dans ces dernières années, induisant une extension des surfaces cultivées, une raréfaction des terres non appropriées, a modifié la valeur de la terre. Son prix à l'hectare, nous l'avons vu, a considérablement augmenté, de 5.000 FMG en 1979-80 à plus de 150.000 FMG en 1986/87 dans la plupart des villages, mais surtout la demande de terre s'est accrue, les litiges portant sur la délimitation des parcelles, sur l'enregistrement ou sur l'héritage, sont maintenant très fréquents.

Dans un tel contexte, chacun essaye de garder son patrimoine, ou de l'augmenter, et les demandes faites par les femmes auprès des hommes ne sont pas toujours bien reçues.

Jusqu'à présent, les femmes se contentaient de si peu, d'une terre, souvent excentrée, de très petite dimension (la plus petite possible), par rapport aux surfaces découpées pour leurs frères (l'aîné de la branche aînée recevant la meilleure part). Quand les femmes cultivaient peu, elles en laissaient le droit d'usufruit de la terre héritée (*lova*) à leurs frères, alors que maintenant, elles en réclament le droit d'usage,

(12) Par exemple l'histoire de cette femme mariée six fois à des masakoro exerçant différents métiers (cultivateur, charpentier, chauffeur, bouvier, manoeuvre) qui chacun l'avait abandonnée au bout de deux à trois ans, parce qu'elle était considérée comme stérile (étant entendu que seule la femme peut l'être).

même si elles habitent au loin, pratiquant, dans ce cas, le faire valoir indirect, pour bénéficier de la moitié de la récolte.

"Autrefois, la femme héritait d'un lopin de terre, mais s'adonnant peu à la culture, elle cédait cette terre à ses frères. Maintenant, la femme gagne de l'argent en cultivant, et elle empêche son frère de prendre sa part. Rien ne peut la faire changer d'avis. Dès que son père meurt, elle dit : "Distribuez les terres, mes frères, pour que nous puissions cultiver, même si c'est peu de chose". Les frères pensent d'abord à eux, ou à leurs enfants, avant de penser à leurs soeurs. Pourtant, elles sont décidées à réclamer leur dû..." (Le Prince Fiepoha, Benetse).

Le second problème est celui de l'irrigation, de la distribution de l'eau entre les villages, entre les chefs d'exploitation, entre les frères et les soeurs. A tous les niveaux, on contrôle, ou rationne, car l'eau ne peut suffire à tous. Les dernières servies, s'il reste de l'eau! sont les femmes "célibataires", vivant dans le village de leur père, mais dont les fils résident ailleurs. Car, pour elles la loi est simple : les "frères" irriguent d'abord leurs parcelles, celles de leur fils, placés dans la même situation, utilisateurs des mêmes ressources naturelles, occupant du même village, puisque leur "soeur" peut se "nourrir" ailleurs. Le cas est différent si celle-ci n'a pas d'enfant. Son frère ne doit pas la priver d'eau.

Les "femmes" n'y peuvent pas grand chose : *"On marmonne comme celui qui transporte le corps d'un mort, et qui ne reçoit pas sa part de viande "*, dit l'une d'elles, sachant que les femmes doivent se taire. Mais certaines se vengent à l'aide de talismans. D'autres, plus audacieuses, au grand étonnement du village, se sont plaintes auprès des responsables.

Avec la culture du coton, les conflits ont atteint leur paroxysme, lorsque la variété cultivé était l'Acala. Avec le coton pluvial Stoneville, l'accalmie est revenue...

"Le frère irrigue sa parcelle, et laisse s'assécher celle de sa soeur. Tout ce qu'elle a semé meurt. Elle est traitée sans égard, comme une personne inférieure. Etant femme, elle ne peut chercher querelle à son frère. Elle abandonne sa terre... Certains hommes veulent garder pour eux tout l'héritage, et n'en font bénéficier que leurs propres enfants, et non leurs soeurs, ou les enfant de leurs soeurs. D'autres montrent plus de scrupules : "Nous sommes tous, elles et moi, enfants du même père, elles doivent donc recevoir, leur part de l'héritage, aussi petite soit-elle..."

(Président du Fokontany, Benetse).

"La soeur se venge contre son frère par son fils interposé. "Laisse-moi leur donner une bonne leçon à mes oncles, à tes frères, eux qui te traitent sans pitié". Il met un talisman dans le champ de son oncle. Celui-ci meurt soudainement. "Il a été touché" pensent les voisins qui supposent qu'il a été châtié par ses ancêtres pour avoir usurpé la terre de sa soeur"

(Homme, chef de famille, Marolonake, 50 ans).

L'une des solutions de rechange, (surtout si la femme veut cultiver un grand champ), est de s'engager comme métayer, dont le nombre tant du côté des hommes que de celui des femmes ne cesse d'augmenter depuis le développement des cultures commerciales.

La deuxième solution, la location d'une terre, est peu pratiquée car les "propriétaires" préfèrent de plus en plus mettre leur terre en métayage, plutôt qu'en location.

Enfin, l'acquisition d'une terre par achat est devenue l'objectif premier de nombre de cultivateurs. Peu le réalise. On compte moins d'une dizaine de femmes propriétaires par village...

Les femmes ayant le statut d'épouse bénéficient, dans la majorité des cas, du droit d'usufruit d'une parcelle concédée par leur mari pendant toute la durée du mariage. Cette parcelle qui n'excède pas un hectare mesure, le plus souvent, 0,5 ha. Car, les femmes mariées ne disposent pas du temps nécessaire à l'exploitation de vastes terres. Ce sont des "femmes célibataires" qui parmi les cultivatrices sont titulaires des parcelles de plus de deux à trois hectares, ou même davantage.

Si l'époux a des terres trop exigües pour en donner à sa femme, celle-ci s'engage comme métayère.

Cependant, les femmes ne sont pas toutes autorisées à cultiver un champ personnel. Celles qui en font trop se voient rappelées à l'ordre : "retourne chez ton père si tu ne veux travailler que pour toi". Les femmes ont la libre utilisation des revenus provenant de leur "propre champ", ce qui est plus ou moins bien accepté par les hommes, surtout quand les revenus sont "transférés" intégralement dans l'autre lignage.

L'organisation du travail

Ne disposant pas à l'égal des hommes chefs d'exploitation de l'aide apportée par les membres de la famille (épouses, enfants), les femmes cultivatrices, qu'elles soient épouses ou célibataires suppléent au manque de main-d'oeuvre soit par un surcroît de travail, ou, si c'est possible, grâce au système traditionnel d'entraide pour les travaux de culture (*rîma*), ou, encore, par l'emploi de salariés agricoles. Nombre de femmes célibataires choisissent de confier une partie de leurs terres à un métayer.

Dans le cas des femmes mariées ce problème de manque de main-d'oeuvre est compliqué par l'obligation de travailler d'abord sur les champs de leur mari. Pour éviter de prendre du retard sur le calendrier agricole, elles doivent généralement se faire remplacer sur leurs propres champs par des journaliers pendant qu'elles sèment, sarclent, récoltent... tâches qui leur reviennent pour l'ensemble des produits cultivés sur les champs de leur mari. L'introduction du coton a renforcé cette division du travail. Comme cela a été observé dans bien d'autres zones de développement agricole, les activités liées à une nouvelle technique culturale, irrigation, engrais, insecticide, ainsi que le travail mécanisé (labour avec charrue, ou tracteur) reviennent aux hommes, les femmes assurant les tâches plus "traditionnelles" et à haute intensité de main-d'oeuvre (sarclage etc..) Enfin, les femmes n'ont pas toutes accès aux nouveaux moyens de production. Par exemple, avant de commencer la première opération, le labour, elles doivent souvent attendre que la charrue qu'on leur prête, ou qu'on leur loue, soit disponible, car toutes n'en possèdent pas, ou ne possèdent pas les boeufs de trait. Le retard pris peut être décisif. Il se retrouve au moment du semis, et aboutit à des rendements tout à fait médiocres. Cette explication est couramment apportée dans l'enquête qui a été menée auprès d'une trentaine de femmes.

Le coût de la main-d'oeuvre est de plus en plus élevé, puisque le "*rima*" encore "pratiqué" pour les cultures de subsistance, présentant l'avantage d'être moins coûteux que le salariat agricole, tend à disparaître avec le développement des cultures de rente. Sauf quand il s'agit de parents très proches, les Masikoro "préfèrent avoir de l'argent plutôt qu'un repas", car en échange d'une journée de travail, le bénéficiaire offre riz, viande, parfois alcool, mais s'engage à la réciprocité au niveau de l'entraide, "prêtant ses mains" à ceux qui l'ont aidé.

Par exemple, le calcul établi pour une "invitation de culture" réunissant une vingtaine de personnes, le jour de la récolte du coton : 30 *kapooky* de riz (à raison de 150 F l'unité, prix approximatif en cours au mois de Août/Septembre), et 4 kg de viande (700 F/kg), soit au total 7.300 F. Le travail effectué est évalué à 15.000 F (ce qui donne un bénéfice de 7.700 F) : un sac et demie de coton récolté par personne, à raison de 500 F par sac lorsque ce travail est payé en argent. En fait, le rendement est meilleur si ce sont des journaliers ! Mais le coût de l'opération reste "rentable", à condition que le bénéficiaire puisse se faire représenter, ultérieurement, par des membres de sa famille.

L'emploi d'une main-d'oeuvre salariée, dont le coût pour la culture du coton est de l'ordre de 30 à 40 % du coût total de l'exploitation, est aussi responsable de deux ordres de fait :

- une mise en compétition entre les exploitants qui cherchent à mobiliser la main-d'oeuvre disponible au niveau d'un village, ou d'un réseau de villages, au moment où la demande est la plus forte (désherbage, sarclage, récolte); les femmes "fortunées", surtout parmi les cultivatrices célibataires, entrent alors en concurrence avec les hommes et n'hésitent pas à monter leurs prix.

- pour les opérations d'exécution facile, non spécialisée, mais à haute intensité de main-d'oeuvre, l'emploi d'une nouvelle catégorie de salariés, les enfants de 8 à 12 ans, scolarisés ou non, dont le travail le plus souvent sous évalué permet de remédier au moindre coût à la quasi-disparition du *rima* ! Une agricultrice célibataire, d'Ankiloaka l'a bien compris, puisqu'elle organise certains travaux collectifs sur son champ de trois hectares les jours de congés de ses enfants et de leurs camarades de classe ! Ces jeunes travailleurs (qui gagnent de quoi s'acheter un vêtement, un plat cuisiné, des sucreries ...) suppléent, par ailleurs, au goulot d'étranglement de main-d'oeuvre, quand les exploitants, occupés par les travaux à faire sur leurs propres champs, ne peuvent être mobilisés sur les champs d'autrui. Mais ils peuvent aussi concurrencer ceux qui cherchent à s'employer : jeunes hommes de 15 à 20 ans, petits producteurs, femmes de tous âges. Celles-ci ne sont pas toujours mises en compétition avec les hommes, puisqu'il existe des tâches (dont la récolte) presque exclusivement féminines.

Pour les femmes chefs d'exploitation, la culture du coton est coûteuse, celles qui n'ont aucune ressource financière doivent y renoncer. Souvent, les revenus du commerce sont mobilisés pour le remboursement des premiers intrants (labour, pesticide...), les revenus du coton étant par la suite, pour partie réinvestis dans le commerce.

Les frais d'exploitation étant sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre, les fluctuations au niveau des rendements (invasion d'un insecte prédateur, insuffisance d'eau, calendrier agricole non respecté ...) se répercutent sur le niveau des revenus.

II. LES REVENUS FÉMININS

L'utilisation des revenus varie selon la situation de la femme, ayant ou non des parents ou des enfants à charge, et surtout selon le niveau des revenus, toujours plus élevé pour celles qui, en plus de l'agriculture, s'occupent du commerce des produits vivriers, ou, dans un tout autre domaine, du traitement des maladies, étant reconnues comme "possédée-guérisseuse" (*tromba*), ou spécialiste de plantes médicinales pour la guérison des maladies d'enfants .

A côté des femmes célibataires, dont certaines sont réputées pour leur réussite économique, les femmes mariées font souvent figures de parentes pauvres. Leurs champs sont de petites superficies - ce qui leur assure tout au plus 30 à 60.000 FMC par an - et le petit commerce, souvent peu lucratif, revendant aussitôt acquis et à faible distance du lieu d'achat les produits achetés par les femmes du même réseau de villages entre lesquelles la concurrence devient de plus en plus forte. Aussi le cas exemplaire d'une femme achetant 40F le *kapaoky* (unité de mesure) 10 Kg de *lojy* pour gagner 10F par *kapaoky* lorsqu'elle le revend à 30 kilomètres de là, dans son village...

Lorsqu'elles ne travaillent pas directement pour elles, les femmes mariées bénéficient d'une quote-part de la production familiale, qui, cependant, doit d'abord servir à satisfaire, les besoins de la "maisonnée" : nourriture, frais de scolarisation, achat de matériel agricole, etc... Les années de bonne récolte, l'épouse reçoit quelques biens (vêtements...), et au mieux, un ou deux boeufs. Peu exigeante si la culture portée ne comprend que des produits vivriers, les femmes, avec le développement des cultures commerciales, principalement du coton exclusivement destiné à la vente, se considèrent comme des salariées. Elles réclament leur part, l'évaluent, protestent si elles ne reçoivent pas leur dû, ainsi que cela a déjà été observé dans les régions de développement des cultures de rente, par exemple au Togo, (13) au Sénégal, ou en Côte d'Ivoire : "la relation conjugale tend à s'identifier de plus en plus à un rapport d'employeur à employé, en dépit de l'apparence neutralisante de la famille : l'homme propriétaire de la terre, utilise son épouse comme main-d'oeuvre; à ce titre, il est contraint de lui verser une contre-partie en numéraire, établie au prorata de la récolte de café et de cacao. Une telle situation est génératrice de conflits : qu'un homme ne paie plus ou rémunère mal sa femme, elle est en droit de remettre radicalement en cause le contrat de mariage" (14).

Il en est de même dans le Masikoro, les conflits de travail s'ajoutent maintenant à la liste des motifs pour lesquels les femmes décident de retourner au domicile paternel. Cet acte est conçu comme un défi, lancé au clan allié, car il engage d'inévitables négociations, qui ne concernent plus le seul couple, mais les proches parents, tous devenus conseillers. La conciliation n'est possible qu'au prix d'une "prestation", calculée sur la base de subtiles combinaisons : comportement antérieur de l'époux, niveau de fortune, nombre d'enfants, état "des rapports amoureux", etc...

L'image classique est celle du mari venant chercher sa femme en lui faisant don d'un boeuf (15), aussitôt mis dans le parc du père, qui bénéficie, ainsi, d'un accroissement de son propre troupeau. Ce processus d'enrichissement des hommes -

(13) Cf. : *Femmes et politiques alimentaires*, ouvrage cité.

(14) Dozon, J.P. "Economie marchande et structures sociales : le cas des Bété de Côte d'Ivoire" *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXII, 4, 68., 1978, Paris.

(15) "On ne peut donner un veau qui tête encore, ni un veau dont la mère est morte, et qui se tient à peine debout" (*Fiepoaha, Benetse*).

et surtout des paternels - grâce aux femmes n'est pas négligeable. Une fille "rapporte" souvent plus de boeufs à son père qu'un fils. Prenons le cas d'un homme ayant cinq filles mariées. L'une d'elles, parlant de son père, le présente comme le propriétaire d'un petit troupeau dont il avait acquis une partie par lui-même, et dont l'autre partie, la plus importante, venait des *vily rafy* ("achat d'une rivale" ou compensation donnée à l'épouse en cas de polygamie) obtenues par ses filles. Dans une même année, quatre d'entre elles avaient reçu au total : un veau (*maota lahy*), 6 vaches et leurs petits, un taurillon (*temboay lahy*), tous sont venus dans le parc à boeufs du père. De plus, quelques années plus tard, ce dernier bénéficia de nouveau du *vily rafy* de ses filles : 2 vaches et leurs jeunes veaux, un taurillon. En conclusion, les cinq filles - qui ont donc conclu au total 16 mariages au cours desquels elles ont négocié six *vily rafy*, ont apporté à leur père, comme bénéfice de ces *vily rafy*, 19 bovidés de différentes catégories, dont en particulier 8 vaches !

La surenchère existe, effectivement, en cas d'insultes proférées contre le clan des beaux-parents (16), d'adultère, et de polygamie, qui coûte de plus en plus cher à l'homme, surtout s'il est riche : en général, au moins 2 vaches et leurs petits, une machine à coudre ..., mais le *vily rafy* peut atteindre la valeur d'une maison de deux pièces, couverte en tôle, comme ce fut le cas pour la première épouse d'un cultivateur de 57 ha de coton ! Que ce soit pour régler ce type de conflit, ou d'autres, les femmes réclament maintenant en plus des boeufs, ou à l'exclusion, des biens propres (bijoux, vêtements etc...), qui ne peuvent être gérés par les hommes du lignage.

- "Si j'amenais ce boeuf chez toi pour que ton père le voit ?

- "Non, dit-elle, je le perdrai s'il va là-bas... car il va servir à toute autre personne qu'à moi ! Je vais plutôt le vendre pour m'acheter un bijou ..."

Son père l'apprenant, se met en colère : "qu'elle ne vienne pas me demander un boeuf quand son mari se fera "*bito*" (ou traduction littérale, "s'élevera", suivant le terme, *Sandratse*, donné au jour de clôture du rite), puisqu'elle "mange" (dépense) toute seule ce qu'elle possède". Par contre, amis et parents du père le félicitent quand il reçoit un boeuf venant de sa fille : "Ah, les amis, voilà une bonne fille ! Elle vient de donner à son père le "boeuf" offert par son mari".

(Le Prince Fiepoha, Benetse).

Cependant, les conflits de travail engagés entre époux ont ceci de particulier qu'ils prennent plus ou moins d'ampleur suivant la position occupée par la femme au sein du lignage allié. Le principe de base étant qu'elle lui ait ou non donné des enfants (et surtout des fils).

En effet, une femme qui a des enfants contrôle de manière moins stricte la quote part des revenus à laquelle elle a droit, et ne la réclame vivement que si son mari se montre "irresponsable", "buvant" l'argent de la récolte, ou couvrant de cadeaux une autre femme, au lieu d'acheter des produits vivriers pour nourrir la famille, les enfants. Car sa place au sein de ce lignage ne peut plus être remise en

(16) Dans un cas particulier, la femme "répare" l'offense faite à son mari par le don d'un boeuf. Certaines insultes proférées contre les beaux-parents sont considérées comme très graves, qu'elles soient dites par l'homme ou par la femme, si graves qu'il faut les "laver" dans le sang du boeuf. Par exemple, traiter quelqu'un de "chien", ou un clan de "poine" terme dont on a déjà vu l'acception funeste (Cf. riche beugle).

question. Divorcée, elle conserve son rang, qui, si elle a été *valy be* (première épouse) privilégie ses enfants dans l'héritage. Agée, elle peut revenir s'installer auprès de ses fils (et donc de son ex-mari) qui la prendront en charge...

Tout autre est la situation d'une femme sans descendance. Son statut est transitoire, et chacun de ses revenus quel qu'il soit - échappe au groupe de son mari pour revenir au groupe de ses propres parents. Dans ce cas, la femme plus exigeante est souvent considérée comme une véritable prédatrice du clan allié : n'apportant pas d'enfants, elle ne contribue pas à l'enrichissement de ce clan, par contre, tout ce que le clan dépense pour elle, qu'il s'agisse de la rémunération de son travail, ou de la satisfaction de ses besoins, est définitivement perdu. En ce cas, une femme sans enfant et qui entretient de bonnes relations avec son mari peut apparaître comme une véritable "sorcière", décidée à ruiner le clan allié. Par exemple à Bevato (région de Befandriana-sud) une femme mariée depuis 15 ans et sans enfant, se voit reprochée par sa belle-mère et ses belles-soeurs d'avoir quasiment "envoûté" son mari pour s'approprier ses biens. Sans plus savoir ce qu'il fait - disent-elles - celui-ci vend des boeufs pour lui acheter bijoux, vêtements, etc. De même à Beravy-Haut (région d'Ankililoaka), une femme est censée posséder le talisman : la "parenté-pue-la-merde"(17).

A titre d'exemple, voici quelques réactions de femmes mariées rencontrées, avant ou après le paiement du coton (sept 1986) :

- *"lors de mon troisième mariage, j'ai confié mes sept enfants à mes parents avant d'aller vivre avec mon nouveau mari. Nous cultivions 4 hectares, dont les 2/3 en coton. En 1986, nous avons obtenu 450.000 F, et j'eus pour ma part 65.000 F. Cette somme, que je pense avoir largement gagné, fit bondir de colère ma belle mère qui vit dans la maison voisine, et qui depuis le jour de mon installation, me cherche noise. Je ne devais jamais paraître malade, ou fatiguée. je me sentais exploitée ... Aussi dès que je reçus cet argent, j'ai filé à Tuléar pour 15 jours, le temps d'aller chez le dentiste, de faire les magasins pour acheter une robe, des boucles d'oreilles... et d'aller rendre visite à mes ex-maris avec lesquels j'ai gardé de bonnes relations. A mon retour, j'appris que mon mari avait courtisé ma meilleure amie ! Je suis partie chez mes parents ... sans esprit de retour. Je ne vois pas pourquoi je devrais me remarier !"*

- *"telle autre femme, mère de six enfants, se montre ravie d'avoir obtenu le tiers de ce que son mari a gagné, "mais si cette quote part n'est pas proportionnelle aux efforts que j'ai fournis" ce que traduit non sans un certain humour une autre cultivatrice : "Même si la femme travaille plus que son mari, celui-ci croit toujours qu'il en fait plus, et que sa femme se contente de l'aider".*

La distribution des revenus est très variable. Tout au plus, les femmes peuvent elles en obtenir 15 à 20 %, mais, le plus souvent, moins de 10 %. En d'autres termes, l'épouse d'un cultivateur qui travaille un hectare, gagne, selon le niveau des rendements, de 10 à 20.000 F par campagne, alors qu'une femme cultivatrice d'une terre de même superficie bénéficie de 100 à 200.000 Fmg.

Voici quelques exemples d'utilisation de revenus par des femmes de différents âges et dans différentes situations :

17) Voir "le riche beugle".

Cas n° 1 : jeune fille célibataire, 18 à 20 ans, Belitsakè

"J'ai cultivé du coton, pour pouvoir m'acheter un lit métallique. N'ayant pu me marier comme je l'envisageais, j'ai préféré acheter des tôles pour la maison que je voudrais faire construire dans le village de mon père. Finalement, ne les ayant pas utilisés, je les ai revendus dans l'intention de faire du commerce. Entre temps, ma fille de trois ans est tombée malade, et j'ai tout dépensé pour son hospitalisation à Tuléar".

Cas n° 2: femme célibataire, 50 ans, Belitsake

"je cultive 1 ha de coton, 0, 5 ha de pois du cap, 1 ha de manioc, maïs, mais je dois racheter de la nourriture, notamment du riz, du manioc et du maïs, juste après la récolte pour le payer le moins cher possible, car j'ai pris en charge les sept enfants de mon frère défunt. Ce qui me reste sert à acheter des boeufs"

Cas n° 3 : femme mariée, 35 ans, Belitsake.

"J'ai récolté 800 Kgs de coton sur mon champ personnel, ce qui m'a permis d'acheter du riz, un essieu pour la charrette, des vêtements pour les enfants, un veau (maota) mis dans le parc de mon mari au nom de mes enfants..."

Cas n° 4 : femme mariée, 40 ans, Beravy-haut

"Depuis que je cultive du coton, j'ai acheté des boeufs confiés au fils de mon oncle, qui les a utilisés pour lui-même. Mon frère fait du commerce, et ne veut pas s'occuper de boeufs. En attendant que mon petit-fils grandisse, j'achète par pièces une charrette (en 1986, ce fut le coffre en bois, en 1987, les roues...), qui sera très utile dans le village de mon père d'où les points d'eau sont très éloignés. Les femmes qui font des gros achats (charrette, maison) pensent d'abord à la vie qu'elles mèneront peut-être un jour dans leur village natal."

Cas n° 5: femme mariée, environ 35 ans, Benetse

"Mariée par mes parents à l'âge de 13 ans, j'aidais mon mari à cultiver, j'étais trop jeune pour avoir un champ personnel. Je pleurais souvent, je ne supportais pas d'être là, mon mari prit une seconde femme. Je suis retournée chez mes parents. Moins d'un an plus tard, je me suis remariée. En plus du travail agricole, je faisais le commerce de riz. Mon capital de départ (1500F) me permettait juste d'acheter quelques vêtements, ustensiles de cuisines... Pour l'aide apportée sur les champs de mon mari pendant 6 ans, je reçus deux veaux (maota), des ustensiles de cuisine, des vêtements. On a gardé les boeufs dans le parc de mon mari (j'avais déjà 4 enfants de lui), puis on les a revendus pour acheter la vache (tamana) que mon mari devait offrir lors du soronanake (affiliation des enfants au patriclan). Lors de mon troisième mariage, je commençais à mieux savoir m'organiser, à "penser ma vie". Mon mari m'a prêté un champ de 0,5 ha. Je l'ai cultivé en manioc, et les revenus obtenus m'ont permis d'acheter un "maota" (veau) au nom de mon fils... Cette année, je vais acheter quelque chose pour moi. Je ne fais plus du commerce, mon mari veut que je reste à la maison, à m'occuper du ménage, des enfants..."

Cas n° 6: femme mariée, 55 ans, Saririake

"Parfois la femme reçoit de son mari une "terre" dure, difficile à travailler, qui ne peut être labourée qu'après les premières pluies, contrairement à celle de son mari qui peut être travaillée facilement. Sur mon champ de 0, 5 ha, j'ai choisi de cultiver du coton "parce que cela rapporte de l'argent". Je travaille seule (sauf pour l'opération traitement). En 1985/86, j'ai obtenu 500 Kgs, 1986/87, 200 Kgs, le labour ayant été effectué trop tard, le

de shérbage-sarclage le fut aussi. Il n'y a qu'une seule charrue pour deux champs ! Grâce à mon travail agricole, j'ai acquis en une quinzaine d'années tous les "objets" d'intérieur d'une maison, malle, natte, ustensiles de cuisine... et j'ai acheté quatre boeufs dont une velle, un veau, une vache et un taurillon, les femelles ont déjà donné quatre petits. J'ai confié ces boeufs à mon mari, ayant deux enfants de lui. Pour l'instant, je n'ai utilisé que le petit de la vache pour la mort de ma mère adoptive..."

Cas n° 7 : femme mariée, 60 ans, Belavenoka.

Tout d'abord, j'ai cultivé du coton pour acheter une terre, ou des boeufs, à mes enfants. Je voulais qu'ils héritent aussi bien du côté de leur père que du mien ... Mais ce n'est pas en cultivant 0,5 ha que l'on peut gagner beaucoup d'argent ! Je fais ce que je peux. J'aide mon mari à payer les frais de scolarisation de nos enfants, lycéens à Tuléar: logement, nourriture..."

Cas n° 8 : femme célibataire, environ 45 ans, divorcée

Depuis six ans, cultive quatre hectares (dont deux hectares sont mis en métayage). Très connue tout au long de la route N. 9 pour avoir réussi en quelques années, grâce au commerce et à l'agriculture, à amasser tout ce qui peut actuellement l'être par une femme : maison confortable, charrette, charrue, boeufs de traits, en plus des boeufs gardés par son frère etc...

En 1985, elle cultive donc 2 ha de coton, emploi des salariés. Le coût de l'exploitation pour un hectare est très élevé (110 000F, soit presque autant pour le coût fixé par HASYMA), mais ayant obtenu de bons rendements (1 t,6/ha), les revenus nets y compris ceux provenant du métayer approchent le million de francs... Elle choisit d'acheter une paire de boeufs de charrette, des porcs, le "trousseau" (cruches en cuivre, marmite, bijoux...) de ses filles adoptives de 12-14 ans, et un veau, prévoyant le enga (don) qu'elle doit offrir aux parents qui lui ont permis d'adopter l'un de leurs enfants, et qui s'apprentent à célébrer, la circoncision de leur dernier fils...

En 1987, lors de notre dernière rencontre, elle venait de célébrer, sous une forme déguisée, prenant le visage d'une malade, un "bilo haboha"...

Ces revenus servent, en tout premier lieu à l'entretien des "gens de la maison", les femmes mariées conservent leurs propres revenus mais certaines participent néanmoins aux dépenses engagées pour la nourriture, ou la scolarisation. En effet, les femmes dites célibataires sont souvent, de fait, des chefs de famille, ayant à charge leurs propres enfants, ou les enfants de leur soeur, leurs petits enfants, etc... Cette situation risque de devenir de plus en plus fréquente. Car, fait nouveau et significatif de leur nouvelle autonomie économique, les femmes vont chercher les enfants qu'elles ont laissés chez leur père, après leur divorce, quand ceux-ci semblent plus ou moins livrés à eux-mêmes, abandonnés, mal entretenus, mal soignés, ou maltraités...(ce qui peut arriver quand l'homme se remarie, ou entretient une ou deux femmes). Ceci est possible même "si les enfants" ont été "reconnus" devant le *hazomanga* de leur père.

Ensuite, le moins que l'on puisse acheter, c'est une robe par an, une cruche en cuivre (*sajoa*) si l'on n'en a pas, des ustensiles de cuisine et tout ce qui est nécessaire au ménage.

Ainsi racontent ces deux femmes dont la première, âgée de 45 ans environ, est l'épouse d'un cultivateur d'un hectare de coton (Beravy-Haut) :

- "Je ne me suis achetée qu'une robe et une sajoa. Bien obligée !... car les femmes d'ici regardent avec pitié celles qui vont puiser de l'eau avec un seau en plastique, ou qui remettent la même robe d'une année sur l'autre... Ces achats étant faits, je prêterai l'argent restant à usure ..."

La seconde, rencontrée au marché d'Ankililoaka juste après la paye du coton en septembre 1986, alors qu'elle cherchait à dépenser les 12.500 F que son mari venait de lui donner :

- " Nous avons cultivé un hectare et demie, mais à cause d'une très mauvaise récolte (Cf les déprédations apportées par la cochenille en 1986), nous n'avons gagné que 75.000 F. De plus, obligés d'apporter médicaments, nourriture, vêtements etc, à ma brue qui a accouché en juillet (soit avant le paiement par HASYMA), nous avons dû vendre une petite partie de la récolte, à bas prix (150 F/kg au lieu de 285 F à HASYMA), à un autre "planteur" (riso-riso)... Dès que mon mari fut payé par HASYMA il acheta pour 45.000 F un animal de trait (taurillon) au marché d'Ankililoaka et voulut garder le restant pour lui. Je lui fis la tête pendant une semaine ... pour qu'il m'offre au moins une nouvelle robe, une robe que je pourrais mettre le jour de la circoncision, célébrée au village dans trois ou quatre mois. Si je ne l'achète pas maintenant, comment pourrais-je le faire plus tard ? De quoi aurais-je l'air si je suis mal habillée, ou si je remets la robe de l'année dernière ? Ayant convaincu mon mari qu'il serait le premier à être "ridiculisé", je reçus 12.500 F... Mais je ne peux pas acheter grand chose. A défaut de la robe en velours dont je rêvais depuis plusieurs mois - et qui coûte 13 à 14.000 F - je vais prendre cette robe en fibre synthétique à 9.000F et habiller mon fils qui entre à l'école. Je n'ai plus de quoi rapporter de la viande à la maison. Les parents seront peut-être un peu déçus. Moi-même je le suis, alors..."

L'adoption de nouveaux biens de consommation, vêtements, etc, qui rend "visible" la "richesse" des femmes, alors que la possession des boeufs est aussi peu visible qu'incontrôlable donne lieu à cette "parade" qui ressemble de loin à celle que mettent en scène les riches éleveurs.

Mais les codes et les messages sont différents. Ainsi les femmes, le jour du marché d'Ankililoaka suivant le paiement du coton, soit le vendredi 19 septembre 1986, se sont arrachées les pagnes portant sur leurs franges ces "messages" d'amour qui cachent le désir de paraître toujours unique, irremplaçable :

- " Maro viavy fa vadiko fô tiako " : Nombreuses sont les femmes mais je n'aime que mon épouse.

- " Tsy miova mandra-maty ny fitiavako anao " : Mon amour pour toi ne changera pas jusqu'à ma mort.

- " Tsara jerena ka raha folera ny viavy " : Les femmes sont faites pour être contemplées comme les fleurs.

- " A rafiko ô ! Masonao mena tsy atahorako " : Eh ! ma rivale, je n'ai pas peur de tes yeux rouges.

Cet esprit de rivalité qui anime les femmes d'un même village s'exerce encore plus entre les femmes mariées et célibataires. Ces dernières offrent une "image" de la femme "moderne" quelque peu subversive, portant vêtements neufs, bijoux, conduisant sa charrette, etc... qui donne à celles qui ne peuvent en faire autant le sentiment d'être lésées. En plus, ces "femmes" sont inquiétantes parce que "seules" et qu'elles peuvent donc se poser comme rivales, en devenant des secondes épouses, ou des amantes...

Le défi que se lancent les femmes, se jugeant à la vue de ce qu'elles portent, exprime sous une autre forme, les rapports inter-lignagers. En effet les clans unis par des alliances matrimoniales, ne cessent de se faire valoir, de se mesurer, de se défier, directement, ou par l'intermédiaire des femmes, qui à leur tour, se trouvent obligées de se montrer. Aussi, les "brues" apportant un boeuf pour honorer la mort de leurs beaux-parents donne le plus bel animal qu'elles puissent trouver...

En acquérant de meilleurs revenus, les femmes cherchent à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il suffit de regarder ce qu'achètent les plus fortunées, une charrette avec des boeufs de trait, car l'approvisionnement en eau dans une partie du couloir d'Antseva prend plusieurs heures par jour (5 à 15 Kms aller/retour) pendant la saison sèche; une charrette utile pour le transport du bois, des récoltes, et de tous les produits vivriers commercialisés. Ainsi, une femme du village de Belitsake se rend en charrette (à 30 Kms) dans la zone rizicole de Basibasy pour y apporter du manioc-maïs et pour en rapporter le riz que les gens de son village ne cultivent pas, etc...

Dans le même but, elles achètent une charrue, et surtout, dès qu'elles le peuvent, un bout de terre.

Pour faire fructifier leur capital (18) les femmes peuvent prêter à usure, faire du commerce, ou pratiquer l'élevage de chèvres, de dindons, mais surtout de porcs, dont le nombre ne cesse d'augmenter dans les villages, et qui appartiennent en quasi-totalité à des femmes.

L'élevage des porcs, peu honorifique, spéculatif, presque "impur", présente l'avantage d'être directement géré par les femmes, qui, sans encombres, les nourrissent (son de maïs, etc.), et surtout les revendent quand elles ont besoin de la "petite somme d'argent" ainsi sauvegardée.

Enfin, parmi les biens de consommation devenus de première nécessité, il faut citer l'objet "machine à coudre", le lit métallique, et de plus en plus, le mobilier de la maison (table, etc...).

Une maison qui pour presque toutes les femmes est devenue "la chose" la plus enviable, mais il faut qu'elle soit construite dans le village du père, et ne ressemble pas à la maison en *vondro* (roseaux) des jeunes filles célibataires (*ampela tovo*), la première demeure indépendante de celle des parents.

Une maison construite avec de nouveaux matériaux (brique, tôle, ciment...), aménagée à l'intérieur comme celle des quelques femmes célibataires qui en possèdent déjà, où se trouve tout ce qu'il faut, canapé, placard, commode, cruche, radio, assiettes servant de décoration ..., bien plus que dans un foyer de petits cultivateurs (1 à 3 ha), pour qui le seul "luxe", le seul objet "moderne" est bien souvent un lit métallique ...

La maison représente le "lieu d'ancrage" le plus sûr, car les femmes envisagent leur avenir sous divers aspects. Elles se voient aussi bien abandonnées par leur mari, que traitées plus ou moins comme des intruses par leur frères, ou obligées de prendre en charge leurs propres enfants etc...

(18) "Actuellement, les femmes cherchent à faire fructifier leur capital. Avec l'argent provenant de la vente du coton, elles achètent du riz, ou des poissons, pour les revendre, ou bien, elle loue la terre d'une personne qui a besoin d'argent, la met en culture, augmente encore son capital, etc... Nombre de femmes ont un niveau de vie supérieure à celui des hommes..." (*Fiepoha*).

Consommatrices de nouveaux biens qui les font entrer, plus vite que les hommes dans un monde "moderne", futuriste, les femmes sont-elles, comme par le passé et comme les hommes, attachées à la possession de boeufs, pour ce qu'ils représentent, les ancêtres, le pouvoir économique et social du clan... et pour leurs usages divers ?

En plus de l'héritage, qui est toute proportion gardée, du même ordre que celui de la terre, les femmes ont toujours acquis des boeufs, comme nous l'avons vu, grâce à leurs activités originales, que sont, surtout, la production économique (19), la résolution des conflits conjugaux...

Ne possédant pas de parcs, et n'effectuant aucune des tâches (ni même la traite) très diversifiées de l'éleveur : gardiennage, soins, gestion du troupeau,..., les femmes sont obligées de "faire garder" leurs boeufs, qui, contrairement à ceux des hommes, sont généralement distribués dans plusieurs troupeaux, et confiés à différentes personnes dans différents villages.

En effet, cette procédure est tout à la fois le résultat d'une stratégie et d'une contrainte. Trop souvent dépossédées de ce capital géré en dehors d'elles, les femmes, peuvent en l'absence de fils, de père, ou de frère de confiance, chercher à garantir par ce moyen la "conservation" de leur patrimoine. Ainsi le cas de cette femme qui reçut cinq boeufs de ses trois maris en réparation de torts (adultère, polygamie) et qui les confia à quatre personnes différentes : un oncle maternel, un cousin de sa grand-mère maternelle, deux cousins germains de sa mère ...

Les données statistiques portant sur l'effectif bovin par unité familiale ne sont pas ventilées selon le sexe et l'âge des propriétaires de boeufs. Il est donc difficile d'évaluer le pourcentage des boeufs appartenant à des femmes dans chaque troupeau, et encore plus difficile, en raison de cette dispersion, de mesurer l'importance d'un troupeau possédé par des femmes ...

D'autre part, la distribution des boeufs dépend de leur provenance ; le parc du père "se grossit" des boeufs venant du parc de son gendre (réparation de torts, cadeaux, boeuf du contrat de mariage, etc...), alors que le parc de ce dernier s'accroît, grâce au travail agricole commun ou individuel, à la condition, comme nous l'avons déjà vu, qu'il existe des héritiers.

La distribution des boeufs conditionne le mode de circulation de ces mêmes boeufs qui doivent sortir de tel ou tel parc, suivant l'usage qui en est fait. Par exemple, en certaines circonstances, les lignages unis par des rapports d'alliance doivent être "représentés" par l'intermédiaire des "boeufs" que l'un ou l'autre membre, brue, gendre, vient offrir. A la mort de ses beaux-parents, la "femme" doit donc demander à son père (ou à son frère) de lui donner un "animal" de belle prestance, qui ne peut venir du parc de son mari, même si elle y possède des boeufs, car ce serait comme si elle même venait de nulle part . Par ailleurs, le boeuf offert ne peut être celui qui avait été donné auparavant par son mari.

Contrairement à une idée très répandue, les femmes ne peuvent être dépendantes à part entière de leurs parents, ou de leur conjoint. S'il arrive que l'un ou l'autre lui donne des boeufs, la plupart du temps, ces boeufs leur sont attribués

(19) Notons que les boeufs acquis grâce à la vente des produits cultivés sur les terres reçues en héritage du père portent les marques d'oreille propre au patrilignage. De même, les "richesse" (boeufs) venant des "terres" transmises par la mère portent les "marques" propre au clan de la mère.

parce qu'elles ont contribué à la croissance du troupeau, ce qui ne signifie pas qu'elles reçoivent autant de boeufs qu'elles en ont donné, ni ceux-là même qu'elles ont donné ...

"Désirant offrir un boeuf pour accompagner la mort d'un frère de sang, une femme vient demander à son père de choisir pour elle un boeuf dans le parc, se gardant de faire la moindre allusion à un boeuf qu'elle lui avait précédemment donné, de peur de s'entendre dire : "reprends donc ce boeuf qui te rend si prétentieuse". Si le boeuf proposé par son père semble peu convenir à la personne à laquelle il est destiné elle va tenter de désigner un autre animal, pour en arriver peu à peu au sien : "Pourquoi ne pas apporter comme enga ce boeuf là ?" dit-elle légèrement.

(Homme, chef de famille, 40 ans, Beravy-bas)

Outre les obligations vis à vis du lignage allié (notamment des beaux-parents), obligations qui sont telles qu'une femme peut être retenue prisonnière, comme naguère l'était l'esclave pour dette (20), tant qu'elle ne les a pas assumées, l'acquisition de boeufs s'inscrit dans un système de valeurs qui, même quelque peu changé, reste au coeur des préoccupations de toute personne, homme ou femme.

Tout d'abord, il paraît inconcevable pour une femme, même jeune, de gagner de l'argent, sans donner un boeuf à son père, à sa mère, pour recevoir leur bénédiction, et ainsi obtenir leur accord pour mener sa propre barque ...Le premier boeuf porte les marques de son patriclan, le deuxième (ou dans certains cas, le petit du premier), celles du clan de sa mère. Ainsi est reconnue la double filiation, et s'ouvre, comme le dit une jeune fille, "la communication avec les ancêtres".

Enfin, "s'il suffit d'avoir de l'argent pour construire une maison, pour les événements très importants de la vie, la maladie, la circoncision, le bilo, la mort ... il faut avoir des boeufs". Combien de femmes en achètent en pensant, effectivement, à la circoncision de leur fils, ou de leur petit-fils, ainsi qu'à leur avenir (scolarisation, problèmes financiers, héritage,...), sans oublier surtout à partir d'un certain âge, la mort de leurs propres parents, et même la leur ?

Certes les femmes doivent accumuler des boeufs mais peut-être pas en aussi grand nombre que les hommes, obligés d'en offrir (*mañenga*) aux fêtes organisées par leur parentèle, ou par leur réseau de voisins, d'amis etc... et qui doivent en posséder pour pouvoir se marier (*soritse*), reconnaître leurs enfants (*soronanake*), régler les problèmes familiaux, etc.

Aussi le "capital bovin, propriété des femmes est normalement mieux "conservé", "épargné" que celui des hommes dont on dit "qu'ils coûtent des boeufs, alors que les femmes en rapportent" (21).

(20) "A la mort des beau-parents, il est indispensable que bru, ou gendre, offre un beau boeuf... Faute de boeufs, il faut en emprunter un, vendre ou louer sa terre, pour éviter de faire honte à son fils, ou à sa fille, alors traités comme s'ils n'étaient plus ni homme, ni femme... On pouvait attacher mains derrière le dos celui qui ne pouvait s'acquitter de cette dette. Cette coutume qui semblait avoir disparue resurgit depuis que les femmes sont plus autonomes économiquement. On est encore plus regardant sur la grosseur, ou la beauté de boeuf qu'elles offrent..." (*Fiepoha*).

(21) "A Tsianisiha vit le père d'une seule fille mariée à un conducteur de tracteur. Une partie du salaire de celui-ci lui a servi à monter un petit débit de bière... Maintenant son père a un troupeau de 40 boeufs ! C'est sa fille qui le fait vivre ! Il le dit lui-même ! Trois garçons ne valent pas une fille ! Les fils ne savent pas toujours rendre leur père prospère. Certains, dominés par leur femme, ne savent même plus qui est leur père !" (Chef de famille, Tsianisiha).

Cependant, ce capital peut "s'épuiser" indépendamment de ce qu'en font les femmes, trop souvent, dépossédées, sans bien savoir comment. Les récits de vie sont émaillés d'interrogations. Les boeufs ont-ils été volés ? Tués à la mort d'un parent ? Offerts aux ancêtres au cours d'une cérémonie à laquelle l'intéressée ne participait pas ? Ou bien ont-ils permis à un proche parent de prendre une deuxième épouse, d'acheter de l'alcool, etc ... Tout est possible. Mais la répétition de ce même scénario amène à plus de diligence.

Combien de femmes, découragées, décident de cesser provisoirement d'acheter des boeufs, attendant de trouver une personne de confiance (frère de sang, voisin de village) ou que leur fils ou même leur petit-fils ait l'âge de s'en occuper ?

Quelle que soit la solution adoptée, les femmes se constituent maintenant un capital propre, qui ne peut donc être composé de boeufs, afin d'en disposer au moment voulu, et se trouvent donc en possession de deux comptes séparés : un capital-bovin, sans lequel elles ne peuvent trouver place dans aucun lignage et un capital-argent, contrôlé par elles, comprenant aussi bien des objets de valeur, que d'usage courant...

La conversion ne peut se faire dans les deux sens. Une femme vend des boucles d'oreilles pour acheter un boeuf, quand besoin est ... Mais peut-elle sortir un boeuf du parc pour "renouveler" sa garde robe, moderniser sa maison ? En dernière instance, ce sont les hommes du lignage qui décident pour les femmes, comme les aînés pour les cadets, dont on a vu qu'ils revendent, de plus en plus, le droit de disposer des boeufs leur appartenant, construisant un parc séparé à cet effet. Les cadets et les femmes sont placés dans une situation comparable à laquelle ils tentent d'échapper de manière différente...

La réussite économique se mesure-t-elle encore en boeufs ? A regarder les réactions des "gens" des villages face aux femmes, venues de la ville, fonctionnaires, occupant des fonctions importantes ou gagnant bien leur vie, plus à l'avant garde que les "paysannes affairistes", on peut penser que maison, télévision, voiture etc, sont des signes peu significatifs, secondaires, qui laissent la personne à l'extérieure de son monde, un peu étrangère, respectable, mais peu familière...

Ainsi que nous venons de le voir, ce sont les femmes, plus que les hommes, qui introduisent des changements, créent de nouvelles activités économiques et au fond sont à l'origine du mouvement profond qui affecte la société rurale. La modernisation des villages est le résultat tout à la fois du travail et de "l'idée" des femmes.

Pourtant, elles se trouvent confrontées au problème de la reconnaissance de leurs nouveaux rôles, à l'intérieur du lignage, du village, mais leurs frères, leurs pères, ou leurs maris sont-ils disposés à leur faire place, à assouplir, mais est-ce possible ?, les mécanismes sociaux, "politiques" dont ils sont les détenteurs, leur ouvrant de nouveaux droits afin de prendre en compte des changements actuels ?

*

AOMBE 1

ELEVAGE ET SOCIETE

ETUDE DES TRANSFORMATIONS
SOCIO-ECONOMIQUES
DANS LE SUD-OUEST MALGACHE :

L'EXEMPLE DU COULOIR D'ANTSEVA



E R A 1987

Michèle FIELOUX - Jacques LOMBARD

EDITEURS SCIENTIFIQUES

M.R.S.T.D.

O.R.S.T.O.M.

SOMMAIRE

1. M. FIELOUX, J. LOMBARD AVANT-PROPOS	9
2. J.M. HOERNER LE "BOOM" DU COTON DE 1982 A 1986	13
3. J. LOMBARD, J.R. SÔLO LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES NOU- VEAUX PLANTEURS DANS LE COULOIR D'ANTSEVA	27
4. L. RAKOTOMALALA REFLEXION SUR LA NOTION D'ESPACE PASTORAL DANS LES SUD-OUEST DE MADAGASCAR	43
5. L. RAKOTOMALALA LA PARTIE SEPTENTRIONALE DU COULOIR D'ANTSEVA : LE PROBLEME DES RAPPORTS ENTRE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE	53
6. M. FIELOUX, L. RAKOTOMALALA DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET TRANSFORMA- TION DES TERRITOIRES PASTORAUX	61
7. E. FAUROUX - (Travail collectif sous la direction de) LES NOUVEAUX PATURAGES FORESTIERS DE LA REGION DE SALARY	85

8. M. FIELOUX, J. LOMBARD LA FETE DE L'ARGENT OU LE "BILO" DU COTON	133
9. M. FIELOUX FEMMES, TERRE ET BŒUFS	145
10. D. RAZAFIMANANTSOA LA COMMERCIALISATION DES BOVIDES DANS LE SUD-MANOMBO	163
11. A. ANDRIAMBOLOLONA, L. RAKOTOMALALA COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS, 1986-1987	179
12. ANNEXES	189
13. BIBLIOGRAPHIE	207
14. LEXIQUE DES TERMES MALGACHES	215

CARTES ET PLANS

- Figure 1	: Le couloir naturel d'Antseva	8
LE "BOOM" DU COTON DE 1982 A 1986		
- Figure 1	: Localisation des périmètres cotonniers dans le Sud-Ouest Malgache. (Classification par "Zone" selon HASYMA).....	15
- Figure 2	: Variations des superficies cultivées en coton dans le Sud-Ouest selon les secteurs.....	16
- Figure 3	: Les aspects internationaux de la culture du coton	24
LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX PLANTEURS DANS LE COULOIR D'ANTSEVA		
-	Superficies cultivées en coton et nombre de nouveaux planteurs par Firaisam-pokontany (ex-canton) dans le couloir d'Antseva.	29
-	Répartition des planteurs de coton par catégorie d'exploitation. ...	31
REFLEXION SUR LA NOTION D'ESPACE PASTORAL DANS LES SUD-OUEST DE MADAGASCAR		
- Figure 1	: Présentation générale du Sud-Ouest de Madagascar	44
- Figure 2	: Schéma typique de l'espace pastoral dans le Sud-Ouest Malgache.	45
- Figure 3	: Les espaces pastoraux du Sud-Ouest de Madagascar	48
- Figure 4	: Manantsa (espace pastoral et mouvements des troupeaux).	50
LA PARTIE SEPTENTRIONALE DU COULOIR D'ANTSEVA : LE PROBLEME DES RAPPORTS ENTRE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE		
- Figure 1	: Le couloir d'Antseva (présentation générale)	54
DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET TRANSFORMATION DES TERRITOIRES PASTORAUX		
- Carte 1	: Ampihamy et Beravy-Haut (couloir d'Antseva, Situation géographique).	62
- Carte 2	: Evolution d'un territoire (du toets'aombe classique à l'espace agro-pastoral).	64

- Carte 3	: Le territoire d' Ampihamy (avant le boom du coton, sept. 1986).	69
- Carte 3 bis	: Le territoire d' Ampihamy (après le boom du coton) sept. 1986.	70
- Carte 4	: Le toets' aombe d' Ambatomainty-Andreforefo (Sud-Ouest d' Ampihamy).	72
- Carte 5	: Beravy-haut (avant le boom du coton).....	74
- Carte 5 bis	: Beravy-haut (après le boom du coton sept.1986)	75
- Carte 6	: Migration des troupeaux (Beravy Haut et Ampihamy).....	77
- Carte	: Evolution de l'espace pastoral à Beravy-Haut.	78
- Carte 8	: Le clan Valiantsoa (d' Ambarobe à l'actuel Beravy-Haut).....	80
- Carte 9	: Beravy-Haut (répartition spatiale des groupes claniques).	81
	- Les parcs et la division du troupeau (clan Valiantsoa) Beravy-Haut, sept. 1986.	82
LA COMMERCIALISATION DES BOVIDES DANS LE SUD-MANOMBO		
- Figure 1	: Entrées et sorties des bovidés en 1985 pour chaque Fokontany.	169
- Figure 2	: Ventilation des bovidés commercialisés dans le Sud Manombo en 1985.	173
- Figure 3	: Marché d' Ankililoaka et d' Ankilimalinika en 1985 (variations mensuelles des bovidés vendus par catégorie).	174
COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS, 1986-1987		
- Croquis 1	: Le marché hebdomadaire d' Ankililoaka	183
ANNEXE 3		
- Plan de Salary (village), juillet 1986.		200
- Organisation spatial du quartier d' Amboanio II et d' une maison Vezo Salary (juil. 1986).		201
- Plan schématique de la grotte de Salary.		204